

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2024

02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 08 avril 2024
Convocation du : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2023

Présents : Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Michèle Aubernon, Dominique Goyard, Edith Magat, Eliane Paya, Nadia Nasri, Ludovic Rostagnat.

Représentés :

Absents :

Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Nathalie Thimel-Blanchoz, Nicole Rampon, Christine Thomas.

Secrétaire de Séance :

Annick Pantel

CCAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour le CCAS; elle est disponible sur le site de BEYNOST.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de 2 instances : le Président et le comptable public ; il existe 2 types de comptes : compte administratif (Président) et **compte de gestion** (Comptable public).

A la séance du conseil municipal lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Le compte administratif 2023 a été voté par le conseil municipal le 8 avril 2024.

CCAS

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments du CCAS dont la résidence autonomie, aux frais afférents au portage de repas, à l'accueil de jour, aux repas intergénérationnels, aux activités et animations diverses de la résidence des Fontaines, aux aides versées, aux salaires, aux subventions versées aux associations, ...

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 102 248.47 € pour un effectif au 31.12.2023 de 4 agents.

| CHAPITRE | LIBELLE | CA 2022 | CA 2023 | EVOLUTION EN VALEUR | EVOLUTION EN % |
|---|--|-------------------|-------------------|---------------------|----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 116 153.76 | 128 467.78 | 12 314.02 | 10.601 % |
| 012 | Charges de personnel | 103 683.81 | 102 248.47 | - 1 435.34 | - 1.384 % |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 8 956.00 | 9 009.74 | 53.74 | 0.60 % |
| TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | | 228 793.57 | 239 725.99 | 10 932.42 | 4.778 % |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 550.38 | 5 092.33 | - 3 541.95 | 228.456 % |
| TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 230 343.95 | 244 818.33 | 14 474.38 | 6.283 % |

CCAS

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (portage de repas, colis de Noël, concessions cimetière, accueil de jour, repas mensuels des aînés, ...), des loyers et charges de la résidence autonomie, des remboursements d'indemnités journalières, de la subvention municipale, du forfait autonomie versé par le département de l'Ain, ...

| CHAPITRE | LIBELLE | CA 2022 | CA 2023 | EVOLUTION EN VALEUR | EVOLUTION EN % |
|---|--|-------------------|-------------------|---------------------|----------------|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 30 677.84 | 24 185.89 | - 6 491.95 | - 21.162 % |
| 013 | Atténuations de charges | 1 315.32 | 361.82 | - 953.50 | - 72.491 % |
| 70 | Produits des services domaine et vente | 61 755.00 | 87 112.25 | 25 357.25 | 41.061 % |
| 74 | Dotations et participations | 85 000.00 | 84 280.00 | - 720.00 | - 0.847 % |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 74 831.68 | 65 818.15 | - 9 013.53 | 13.205 % |
| 77 | Produits exceptionnels | 950.00 | 11 523.51 | 10 573.51 | 1 113.00 % |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 254 529.84 | 273 281.62 | 18 751.78 | 7.367 % |

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement font varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation. En effet, les investissements doivent, principalement permettre de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social.

Le CCAS n'étant pas propriétaire de ses locaux, il n'a donc pas vocation à investir (hors matériels, équipements divers, mobiliers).

CCAS

| CHAPITRE | LIBELLE | CA 2023 | RAR 2023 | TOTAL CA + RAR |
|--|-------------------------------|-----------------|-------------|-----------------|
| 020 | Dépenses imprévues | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 111.10 | 0.00 | 1 111.10 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 2 322.43 | 0,00 | 2 322.43 |
| 27 | Autres immobilisations | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | 3 433.53 | 0.00 | 3 433.53 |

Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements et excédents antérieurs.

| CHAPITRE | LIBELLE | CA 2023 | RAR 2023 | TOTAL CA + RAR |
|--|--|------------------|-------------|------------------|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 6 332.04 | 0,00 | 6 332.04 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 092.33 | 0,00 | 5 092.33 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 11 424.37 | 0.00 | 11 424.37 |

III- RECAPITULATIF

Résultats de clôture de l'exercice 2023

| SECTION | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT |
|----------------|-------------------|-------------------|------------------|
| INVESTISSEMENT | 3 433.53 | 11 424.37 | 7 990.84 |
| FONCTIONNEMENT | 244 818.32 | 273 281.62 | 28 463.30 |
| REPORTS | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL | 248 251.85 | 284 705.99 | 36 454.14 |

IV- DETTE

Le CCAS ne dispose actuellement d'aucun emprunt.

Par délégation de la Présidente,
La Vice-présidente,

Véronique CORTINOVIS